



21 janvier 2015

Suspension des activités de la Raffinerie de Collombey-Muraz Le Gouvernement demande la prolongation de la période de consultation

(IVS). - Le Conseil d'Etat demande la prolongation de la période de consultation du personnel et la suspension de la procédure de licenciement afin de maximiser les chances de trouver un repreneur. La remise d'un planning détaillé de la mise aux normes et de sécurisation des installations de la raffinerie de Collombey-Muraz a été également requise.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du planning de suspension des activités sur le site de Collombey-Muraz et a rappelé que toutes les options évitant une suspension des activités doivent être envisagées en priorité. Le recours au dépôt d'une demande de chômage technique ainsi qu'une prolongation du délai de consultation du personnel permettant de poursuivre les démarches pour trouver un repreneur doivent être envisagées

Dans le cas d'une interruption du raffinage, le Gouvernement souhaite obtenir dans les plus brefs délais la planification détaillée des mesures d'entretien et d'assainissement des installations au moyen d'une analyse de risques. Ces actions nécessitent de conserver suffisamment de personnel pour les réaliser et de revoir le planning initialement présenté. Compte tenu de ces éléments, le délai de consultation du personnel prévu au 27 janvier 2015 doit être prolongé jusqu'à la clarification du calendrier de mise en sécurité, d'entretien et d'assainissement des installations.

Parallèlement, le Gouvernement valaisan poursuit ses démarches par le biais de la task force mise en place pour optimiser les chances de maintien des activités sur le site de Collombey-Muraz.

Personne de contact

Jean-Michel Cina, Chef du DEET 027 606 23 00

